



L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022 de l'entreprise Goubard.

L'égalité salariale à poste équivalent entre les femmes et les hommes en entreprise fait l'objet d'une obligation de résultats, et non plus simplement d'une obligation de moyens.

Avec l'index de l'égalité femmes-hommes, l'entreprise GOUBARD peut mesurer son niveau d'égalité professionnelle. Sous la forme d'une note sur 100. L'index se compose de cinq grands critères qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises.

Chaque année nous calculons l'index de l'égalité femmes – hommes et avons l'obligation de rendre public le score obtenu.

Conformément aux dispositions de la loi Avenir du 5 septembre 2018 visant notamment à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, l'entreprise GOUBARD publie le résultat. Vous trouverez le détail de ce résultat sur les 2 prochaines pages.

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom JOUSSELIN PASCAL
Adresse mail p.jousselin@goubard.fr

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 50 à 250 inclus
Raison sociale GOUBARD
Siren 410115018
Code NAF 28.22Z - Fabrication de matériel de lavage et de manutention
Adresse ZA DE LA SUZEROLLE 49140 SEICHES-SUR-LE-LOIR

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2022
Date de fin de la période de référence 31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs 59

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Motif de non calculabilité Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en % 0
Résultat final en nombre équivalent de salariés 0
Population envers laquelle l'écart est favorable -
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 35
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés 35
Nombre de points obtenus 35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité Absence de retours de congé maternité

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	5
Sexe des salariés sur-représentés	-
Nombre de points obtenus	10

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	45
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	45
Résultat final sur 100 points	Non calculable
Mesures de corrections prévues	-

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	01/03/2023
Site Internet de publication	https://www.goubard.fr/historique/
Modalités de communication auprès des salariés	-